

# École nationale de police du Québec



## **BILAN 2015-2016** à l'égard des personnes handicapées

Adopté par le comité de direction  
le 18 avril 2017

Direction des affaires institutionnelles et  
des communications

Québec 

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4  
(819) 293-8631 poste 6297

**COORDINATION :** DIRECTION DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET DES COMMUNICATIONS

© École nationale de police du Québec, 2016.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

PLA 01-04

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MISE EN CONTEXTE .....</b>	<b>4</b>
<b>BILAN DES MESURES PRISES .....</b>	<b>4</b>
ACTIONS POSÉES AU REGARD DE NOTRE MISSION GÉNÉRALE .....	4
ACTIONS POSÉES AU REGARD DE NOS SERVICES OFFERTS AUPRÈS DE LA POPULATION.....	6
ACTIONS À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC.....	6
<b>REDDITION DE COMPTES SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE.....</b>	<b>6</b>
<b>DIFFUSION.....</b>	<b>7</b>

## MISE EN CONTEXTE

Conformément aux exigences prévues à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*<sup>1</sup>, le comité de direction de l'École nationale de police du Québec (l'École) a adopté le 18 avril 2017 le *Bilan 2015-2016 à l'égard des personnes handicapées*. Ce bilan fait le point pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016.

Il nous fait donc plaisir de présenter le bilan 2015-2016. La présente reddition retrace les mesures retenues ainsi que les résultats obtenus pour l'année 2015-2016.

## BILAN DES MESURES PRISES

### Actions posées au regard de notre mission générale

#### 1) Formation des aspirants policiers :

##### Projets de cohortes

Bien que la réalisation d'un projet de cohorte ne soit pas obligatoire, trois projets en lien avec les personnes handicapées ont été réalisés au cours de l'année. Le premier projet a été réalisé le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et il s'agissait d'un événement intitulé : « Courons ensemble pour Elisabeth! » qui avait pour but d'amasser des fonds pour une personne étant atteinte de la sclérose en plaques. Une deuxième collecte de fonds a été réalisée par une cohorte pour cette même maladie, le 15 octobre 2015. Finalement, le 19 avril 2016, une activité a été organisée au profit de la *Fondation Service Espoir Recherche*, étant un organisme offrant un service d'hébergement pour les personnes atteintes de sclérose en plaque, de déficiences physiques fortes et polyhandicapées.

##### Activités de simulation

Des événements, des rapports d'enquêtes ainsi que l'étude *Le travail policier lors des interventions ayant mené à une enquête indépendante* ont permis de faire le constat que les policiers doivent s'adapter rapidement et réagir à des situations parfois explosives, puisqu'ils sont appelés à intervenir auprès d'individus, résistants, affectés entre autre par des problèmes de santé mentale, parfois grave. Le portrait des différents événements et leur fréquence d'apparition dans l'ensemble des dossiers à l'étude ont permis à l'École d'enrichir la formation initiale en patrouille-gendarmerie. Pour ce faire, une période de trois heures a été ajoutée pour l'intégration de mises en situation complémentaires auprès de personnes en crise et vulnérables avec plusieurs variantes : sujet armé, non armé, suicidaire, suicide par policier interposé, délire agité, état de conscience altéré. L'objectif étant d'axer l'intervention sur l'utilisation des techniques de désescalade, de la communication tactique, de l'intervention physique et tactique.

---

<sup>1</sup> RLRQ, chapitre E-20.1

## **2) Formation des instructeurs en prévention des impacts psychologiques :**

Dans le cadre du projet de la réalité complexe au PFIPG, le 14 avril 2015, une formation spéciale a été donnée aux instructeurs de l'École par madame Josée Bergeron, psychologue au Centre d'évaluation des compétences et aptitudes professionnelles (CECAP) de l'École, afin d'aider l'aspirant policier pour la prévention des impacts psychologiques du programme intensifié.

## **3) Formation des policiers et des intervenants du milieu de la sécurité publique en prévention des impacts psychologiques :**

### Nouvelles formations

L'École a formé, par l'entremise de son Centre d'évaluation des compétences et aptitudes professionnelles (CECAP), près de 400 intervenants en situation d'urgence sur la prévention des impacts psychologiques. La formation a été offerte dans plusieurs régions du Québec et sur le campus de l'École. Cette formation permet aux intervenants de bonifier leur compréhension quant aux impacts psychologiques inhérents à leur métier, mais aussi de mieux connaître les divers outils qui s'offrent à eux lorsqu'ils sont confrontés à des événements bouleversants ou potentiellement traumatisants.

Afin de répondre aux besoins de la clientèle du domaine de la sécurité publique, le CECAP de l'École offre également trois nouvelles formations sur la prévention des impacts psychologiques d'adressant aux agents, aux superviseurs et aux cadres. Les nouvelles formations visent à développer chez le participant sa compétence à exercer adéquatement ses responsabilités lors d'événements bouleversants ou potentiellement traumatisants auprès de subalternes ou de pairs œuvrant en situation d'urgence.

### Présentations

Madame Josée Bergeron, psychologue a présenté au colloque régional de trauma à Trois-Rivières, le 6 novembre 2015 et à la rencontre annuelle de la Corporation des services ambulanciers du Québec (CSAQ) à Québec, le 19 novembre 2015, l'importance de la prévention des impacts psychologiques inhérents au métier des intervenants en situation d'urgence.

Elle a également présenté au salon de la sécurité civile et des mesures d'urgence, le 11 mai 2015, une présentation sur le désamorçage et le debriefing psychologique : outils de prévention pour les intervenants en situation d'urgence.

Madame Bergeron a finalement présenté, les 8,9 et 10 juin 2015, au colloque des directeurs de police autochtone, la prévention des impacts psychologiques chez les intervenants en situation d'urgence (formation de 8 heures).

### Formations externes

Finalement, notre expert en emploi de la force a participé à une formation d'une durée de 40 heures sur la résilience en santé mentale ayant pour titre *En route vers la préparation mentale (RVPM)*, donnée par la Commission de la santé mentale du Canada. Cette formation a permis et

permettra de mieux soutenir l'intégration de nouveaux éléments pour l'intervention auprès de personnes vulnérables à même nos programmes.

### Actions posées au regard de nos services offerts auprès de la population

#### 4) Initiative médiatique :

Monsieur Bruno Poulin et madame Josée Bergeron ont été interviewé par madame Isabelle Porter du Devoir. Madame Porter a par la suite fait paraître un article dans Le Devoir sur deux nouveautés dans la formation : plus d'intensité dans la formation aux aspirants policiers et induction de stress et formation pour le perfectionnement professionnel sur la prévention en matière de choc post-traumatique (<http://www.ledevoir.com/societe/justice/438690/titre-manifestations-la-formation-des-policiers-sera-plus-intense>). Cet article a fait boule de neige dans les médias québécois et a suscité plusieurs autres entrevues.

### Actions à titre de gestionnaire d'un organisme public

#### 5) Santé du personnel :

L'École a renouvelé son entente pour offrir un programme d'aide aux employés (PAE) afin de favoriser une prise en charge des personnes ayant besoin de prévenir, d'identifier ou de résoudre divers problèmes pouvant affecter leur vie personnelle et professionnel, et ce, sans frais. De plus, les services du PAE s'appliquent aux membres de la famille immédiate d'un employé à coût raisonnable. Le taux d'utilisation du PAE par les employés éligibles est passé de 17,9% en 2014-2015 à 19,1% en 2015-2016. Cette hausse est principalement associée à la promotion du programme à l'interne.

## REDDITION DE COMPTES SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Afin de permettre au gouvernement de suivre l'application par l'École de la *Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* et tel que stipulé dans cette politique, l'École rend compte des résultats suivants :

Pour le bilan 2015-2016, l'École n'a reçu aucune demande d'accès à l'information provenant d'une personne handicapée ni aucune plainte sur l'accessibilité de ses documents, lieux ou services.

Comme l'École n'a reçu ni demande ni plainte, elle n'a pas dû se doter de mesures d'accommodement en lien avec cette politique gouvernementale. Par contre, dans un souci d'équité et de transparence, l'École s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir un document adapté à toute personne qui lui en fera la demande.

## **DIFFUSION**

L'École souhaite faire connaître le présent bilan ainsi que les nouvelles actions qu'elle a mises en branle pour l'année 2015-2016 à ses clientèles de même qu'à la population intéressée à en prendre connaissance. Ce document est disponible sur support papier à la Direction des affaires institutionnelles et des communications en composant le 819 293-8631 poste 6417, sur son site intranet et sur son site Web à l'adresse : [www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca).

Pour tout commentaire, suggestion ou demande d'information, vous pouvez rejoindre le coordonnateur du plan d'action de l'École :

**Pierre St-Antoine**

Directeur des affaires institutionnelles  
et des communications  
École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4  
Téléphone : 819 293-8631 poste 6247  
Télécopieur : 819 293-2143  
[psta@enpq.qc.ca](mailto:psta@enpq.qc.ca)

À la demande d'une personne handicapée, le présent document pourra être adapté à son besoin.